

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs de LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



L'ASSURANCE GRELE : Au J. O. du 23 octobre a paru un décret concernant l'assurance contre la grêle et la Caisse de solidarité contre les calamités agricoles. Ce décret prévoit la constitution d'une Commission qui siégera au Ministère de l'Agriculture et qui aura pour but de donner son avis sur la répartition des subventions et allocations prévues par les nouvelles dispositions législatives. Dix sièges sont prévus pour les représentants des Caisse d'assurances mutuelles agricoles.

DES NOUVELLES PIÈCES DE 10 FRANCS seront mises en circulation à partir du 31 décembre prochain. Deux milliards de billets de 10 francs et un milliard de 5 francs seront remplacés par des monnaies métalliques. L'échange se fera peu à peu, au fur et à mesure de leur fabrication.

A RENNES aura lieu, en décembre prochain, la III^e Exposition régionale du Travail. Une foule de spécialités y seront représentées : bâtiment, industries textiles et du vêtement, métallurgiques et mécaniques, travail du bois, cuirs et peaux, arts et métiers graphiques, etc...

LE DAHLIA, originaire du Haut-Mexique, fut introduit à Paris, à Berlin et en Angleterre en 1803. On le cultiva tout d'abord comme légume. Ce n'est que vers 1820 qu'on le considéra comme plante ornementale. Les premiers dahlias étaient à fleurs simples, puis les fleurs doublèrent à l'entée en 1828. On en comptait déjà 454 variétés.

LA CULTURE DU LIN a diminué en France, en Belgique, en Angleterre, en Tchécoslovaquie. Pour ces pays, la surface totale cultivée en 1929 était de 109.596 hectares, pour 94.850 en 1930. En Pologne, en Lithuanie, en Lettonie, en Estonie, cette diminution est moins sensible et ne dépasse guère 3 %.

AU TOUR DES BETTERAVES : Un de nos adhérents, M. Paul Visonneau, à l'Hommeau, Le Bignon, nous signale qu'il a récolté une betterave fourragère de 7 kilos 950, et dans le même sillon, ayant choisi les dix plus belles betteraves, celles-ci ont atteint le joli poids de 68 kil. 500. En a-t-on récolté de plus grosses dans notre département ? Nos amis nous le diront...

La Valeur alimentaire du Lait

Un litre de bon lait, en valeur nutritive, équivaut à 400 grammes de poulet, à 8 œufs, à 350 grammes de bœuf, à 450 grammes de poisson. Donc, même à 1 fr. 50 le litre, le lait est le moins coûteux des aliments. En effet, pour un citadin. 400 grammes de poulet : 15 francs. 8 œufs, à 0 fr. 75 : 6 francs. 350 grammes de bœuf : 8 fr. 40. 450 grammes de poisson : 4 francs. Et dans le poulet, le bœuf, il y a des os ! Dans les œufs, la coquille. Dans le poisson, les déchets. Dans le litre de lait, pas un gramme non utilisable.

Pour distinguer l'âge des Œufs

Prenez 120 grammes de sel de cuisine, que vous mettez à fondre dans un litre d'eau. L'eau du jour que vous placerez dans cette eau saturée tombera jusqu'au fond du vase. L'œuf de trois jours nagera dans le liquide ; s'il a plus de trois jours, il flottera à la surface du liquide et cherchera à s'en éloigner de plus en plus.

Le Mouton de boucherie

Les grands troupeaux de moutons vont bientôt entrer dans le régime de la bergerie. Le rendement en viande de boucherie du mouton gras varie dans d'assez fortes proportions, suivant l'état d'embonpoint et, à égalité, suivant les individus et la race. Un mouton peu précoce, mais bien préparé pour la vente, peut rendre de 48 à 49 % ; il est des berrichons qui atteignent facilement 50 %. Les southdowns et les dishleys arrivent à dépasser 64 et 65 %, mais il faut une préparation particulièrement soignée. Cependant d'ailleurs les mérinos précoces du Châtillonnais, bien que ne donnant que de 52 à 60 % au maximum, seraient peut-être plus avantageux parce qu'il y a beaucoup moins de déchet avec eux.

Si le berger est un parfait « moutonnier », l'opération de l'engraissement, précédée d'un choix judicieux des sujets, peut être d'un très bon produit pour la ferme, surtout si le fermier est lui-même un bon commerçant, bon acheteur et bon vendeur. L'engraissement n'a pas, dans la moyenne culture, le développement qu'il devrait avoir. Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à avoir tout un troupeau de moutons d'une importance proportionnée à celle de leur domaine et à la variété des cultures de celui-ci. Un bon berger et deux chiens suffisent pour la conduite et la garde d'un troupeau ordinaire.

L'opération sera double : élevage et engraissement. Pour ne parler que de l'engraissement, disons qu'il se pratique de trois façons :

Au pâturage, à la bergerie, au régime mixte du pâturage et de la bergerie.

L'engraissement au pâturage ne consiste pas à enfermer un troupeau dans un enclos de pâturages plantureux jusqu'au moment où les sujets sont arrivés à un état suffisant d'embonpoint pour être livrés à la boucherie. Le régime aboutirait ainsi à une opération désastreuse. Mais le mouton n'est pas difficile pour sa nourriture, il se contente d'herbes qui ne pourraient servir à l'alimentation d'autres animaux. Dans tous les champs, friches, landes même, il trouve sa nourriture. Peu à peu seulement, quand on aura épuisé tout l'aliment qui sans lui eût resté inutilisable, on complètera son engraissement dans les pâturages relativement un peu riches, les chaumes de blé, par exemple, où il reste toujours quelque graminée perdue dans les plantes adventices qui poussent à foison après la moisson et enfin les regains des prairies naturelles et artificielles et surtout les friches produisant une herbe fine et aromatique.

Au pâturage pur, le mouton arrive rarement au « fin gras », il vaut mieux mieux pour la boucherie, sa viande est de meilleur goût et plus savoureuse. Bien conduit, l'engraissement au pâturage est celui qui laisse le plus de bénéfice.

L'engraissement à la bergerie se pratique plus avantageusement dans les exploitations où on dispose à bon marché de résidus de sucrerie, de distillerie, de brasserie, mais encore faut-il avoir à proximité les établissements industriels qui les fournissent.

Par tête et par jour la ration préparatoire à l'engraissement peut être composée de :

Paille et menue paille. 5 kilos
Fourrage. 0 — 500
Avoine aplatie. 0 — 500
Paille à discrétion.

La ration des deux premiers mois d'engraissement sera de :

Betteraves. 6 kilos
Avoine concassée. 0 — 500
Fourrage. 2 — 500
Paille d'avoine. 1 — 300

Six semaines avant la vente, la

ration est renforcée en betteraves et devient la suivante :

Betteraves. 8 kilos
Avoine concassée. 0 — 500
Fourrage. 2 — 500
Paille d'avoine. 1 — 300

L'avoine peut, dans tous les cas et sans inconvénient, être remplacée par des tourteaux ou des grains comme blé, orge, seigle, maïs, fèves, pois, vesces, etc.

La ration doit être distribuée à heures fixes, matin et soir, en trois repas et de préférence quatre.

L'eau, si l'animal n'a pas trop souffert de la soif, comme il arrive souvent dans les transhumances, ne doit pas être ménagée.

Une discrétion aussi on met le sel ; même une précaution qui est d'un très bon effet et pas trop coûteuse, consiste à disposer des pierres de sel gemme dans les râteliers. Le mouton est, on le sait, très friand de sel et c'est pourquoi il fourait dans les prés sales du bord de la mer une viande si recherchée.

On doit recourir à l'alimentation mixte quand l'alimentation du pâturage n'est pas suffisante et que, d'autre part, l'alimentation à la bergerie n'est pas favorisée, au point de vue économique, par la proximité d'un établissement industriel où trouver les déchets alimentaires à bon compte.

Le matin, on donne une ration au râtelier, puis le troupeau est conduit au pâturage pour la journée et ramené le soir à la ferme où il reçoit une nouvelle ration.

Ce régime mixte est le plus employé, surtout chez nous. Il fournit une viande excellente, peut-être moins savoureuse que celle du régime à pâturage pur, mais dans tous les cas supérieure comme goût au « fin gras » de l'engraissement intensif et exclusif du râtelier.

JEAN D'ARAUDES,
Professeur d'Agriculture,
(Reproduction interdite).

Syndicat des Aviculteurs de la Région Nantaise

Assemblée générale annuelle du 8 octobre 1932

Etaient présents : MM. Ayme, Boyer, Bureau (Mme), David, Launey, Lemesle, Mallet, Obligi, Pacaud, Pineau Jules, Thézé.

M. de Scillon s'était fait excuser. La séance est ouverte à 14 heures et l'on procède immédiatement à la discussion des différentes questions figurant à l'ordre du jour :

- 1^{re} Démission du président.
- 2^e Renouvellement partiel du Conseil d'administration.
- 3^e Compte rendu financier du trésorier.
- 4^e Compte rendu du trésorier sur la marche et le fonctionnement de l'organisme de vente en commun.
- 5^e Questions diverses.

M. Obligi est nommé, à l'unanimité, membre du Conseil d'administration en remplacement de M. Coudron, président démissionnaire.

L'élection du président a lieu aussitôt.

Devant la nécessité de choisir un président, M. Launey se décide enfin à accepter de poser sa candidature. Il est élu à la majorité.

Sur la demande de M. Launey, le commandant Ayme est élu président-fondateur, avec le rôle de conseiller technique, de façon à exercer sinon un rôle de direction, du moins celui de conseiller dans la direction du Syndicat.

MM. Lemesle et Boyer sont élus vice-présidents.

M. Obligi, secrétaire-trésorier. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

Le président : LAUNEY.

Un Brin de Causette...

Le mois de novembre c'était un mois de fêtes — des fêtes tristes et des fêtes gaies ; des fêtes de souvenance et des fêtes de l'oubliance, terribles arrosées comme de juste de quelques chopines de vieux pinard...

D'abord, y a la Toussaint, qu'est la fête de tous les saints et pis le Jour des Morts, qu'est un jour de deuil, de souvenir pour nos chers disparus. Pauvres parents, amis et connaissances, qu'êtes couchés dans vos tombes, vous serez ben vite oubliés par nos enfants et p'tits enfants... comme nous autres, du reste, un coup qu'on ira vous retrouver. Le monde s'en va vite !

Le 3 novembre c'était la Saint-Hubert, patron des chasseurs. Aut'fois, pour cette fête, y avait des grandes réjouissances populaires. Le roi, la famille royale et les seigneurs se rendaient de bon matin à une messe, avec tout les équipages de chasse du pays. Pendant l'office y sonnait de la trompe ; le premier Piqueur donnait le pain béni, les valets de chiens faisaient bénir les brioches et pis après tout le monde allait courir le cerf en forêt. An'hui, nous avons ben encore une armée de chasseurs, mais les sœurs sont pu les mêmes ; ils oublient leur vieux saint, pour faire seulement bonne chère autour d'une table.

Le 11 novembre, c'était l'anniversaire de l'Armistice, la Fête de la Victoire ! Tu parles d'un souvenir pour les anciens poilus ! même pour censes de l'arrière, qui se souviennent encore de l'émotion, de cette joie, de ces embrassades générales. Tout l'monde chantait à tue-tête la « Madelon », c'te belle Madelon de la Victoire :

« Nous avons gagné la guerre... »

« Et crois-tu qu'on les a eus ! »

Dame oui, les gars, c'était jol' à en pleurer d'émotions ! Mais v'là quatorze ans de passé depuis, quatorze ans de travail et de misère, qu'ont blanchi le crâne de beaucoup d'entre nous — de ceusses qui sont partis morts de leurs maladies, ou de leurs blessures de guerre ! En fait de reconnaissance, l'Etat, sous prétexte d'économies, voulant réduire nos malheureuses pensions... Fini le moment de chanter : « Et crois-tu qu'on les a eus !... » C'est les Français qu'ont payé les réparations, alors que les Allemands se sont moqués de nous et qui préparant à l'heure qui l'est, au grand jour, leur guerre de revanche !!! En 1918 on parlait ben de châtier les grands coupables, de pendre Guillaume II... Personne n'en a rien fait et on le revoyait ben monter sur le trône d'Allemagne, lui ou ben son fils. — V'là ce que c'est de nous laisser bourrer le crâne par des joutifines, qui cherchant à nous désarmer au lieu de nous protéger !

Le 22 novembre c'est la Sainte-Cécile, patronne des musiciens. C'est surtout dans le Nord et dans l'Est, où qui a beaucoup de Sociétés de musique, qui faisant des grandes fêtes. Et pis après c'est la Saint-Martin, qui marquant les derniers beaux jours et la r'dévance des baux de ferme. Enfin la Sainte-Catherine, patronne des jeunes filles, doit procurer un galant dans l'année, à celles qui sont fidèles. Ne l'oubliez point mes amis !

Faut-y citer encore, pour finir, Saint-Léonard, patron des prisonniers... seulement ceusses qui sont sous les verrous, devant point assez l'implorer pour retrouver la liberté — à moins qui se plaisent ben à l'ombre, sans trop se fatiguer !

maître jennot

ECRIVEZ-NOUS, SUGGÈREZ-NOUS DES IDÉES. CE JOURNAL EST LE VOTRE.

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture

Résolutions importantes sur diverses Questions agricoles

C'est en pleine crise agricole que s'est tenue, les 27 et 28 octobre 1932, l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture. La gravité des circonstances a dominé toutes les délibérations. Celles-ci ont révélé, de la part de tous, la volonté de concilier les intérêts en cause et, dans le danger présent, de lier solidement le faisceau des forces agricoles ; l'unanimité s'est affirmée sur les questions les plus vivement controversées, telles que, notamment, la révision des baux à ferme.

Nous n'insisterons que sur les questions générales qui nous préoccupent plus spécialement.

L'APPLICATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES EST REPOUSSÉE

Le rapport de M. Garcin (Loire), sur les Allocations familiales, donne lieu à une discussion animée. Le souvenir des conditions dans lesquelles l'Assemblée a dû naguère exprimer son opinion sur les Assurances sociales est bien fait pour éveiller aujourd'hui son attention, car la façon dont on applique aujourd'hui ces Assurances n'est pas conforme aux déclarations faites officiellement il y a deux ans.

On fait ressortir que l'agriculture est dans l'impossibilité de supporter de nouvelles charges et que, tout en approuvant le principe de la loi, on ne peut en envisager actuellement l'application. On remarque aussi que les allocations familiales doivent être absolument séparées des Assurances sociales et que leur objet même exclut l'idée d'assurance. Enfin, il faut se pénétrer de cette idée que ces Allocations seront entièrement à la charge de l'agriculture, car l'Etat ne pourrait sans doute y contribuer sous peine d'inflation et de faillite. Certains protestent contre la méthode actuelle qui consiste à faire des lois

pour l'industrie, qu'elle applique après coup à l'agriculture, dont les conditions économiques et sociales sont cependant essentiellement différentes de celles de l'industrie. Toutes les opinions s'étant fait jour au cours d'un débat mouvementé, l'unanimité de l'Assemblée (moins trois voix) se rallie à une motion tendant à ajourner l'application dans l'agriculture de la loi sur les Allocations familiales.

QUESTIONS VITICOLES

Les questions viticoles, rapportées par M. Maillac (Aude), donnent lieu à de chaudes discussions. Les causes de la surproduction viticole sont bien connues et chacun des remèdes proposés suscite de vives controverses. Des remarques judicieuses sont faites au sujet des plantations, du blocage, de l'importation des vins étrangers que tous voudraient voir assujettie au blocage, sous peine de subir le tarif général, des vins anormaux, des bouilleurs de cru, pour lesquels la liberté complète a trouvé des défenseurs particulièrement convaincus ; enfin, du SUCRAGE et du VINAGE, dont la seule mention suffit à passionner le débat.

L'Assemblée déclare se rallier sur ce point à un vœu dont elle confie la rédaction à une Commission et qui tend à autoriser le vinage à la cuve, que le relèvement du degré ainsi obtenu ne puisse donner une teneur alcoolique de plus de 9° pour les vins ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine et que ces dispositions nouvelles ne portent aucune atteinte aux dispositions régissant actuellement le sucrage des vins pour les régions qui en bénéficient.

L'Assemblée vote ensuite un vœu protestant contre les droits prohibitifs imposés par les pays étrangers à nos vins de Champagne et qui vont

parfois jusqu'à 130 fr. 50 par bouteille.

NOTRE DÉFENSE MARAÎCHÈRE

M. Decault (Loir-et-Cher) expose l'importante question de notre production maraîchère, fruitière, horticole et de pépinière, dont la valeur d'échange atteint 16 milliards et qui subit, elle aussi, une crise très sévère due à l'importation excessive de produits étrangers. Nous avons obtenu le contingentement mensuel de l'importation des légumes, mais il a été fixé à un taux beaucoup trop élevé, supérieur de 30 % à l'importation massive de 1931. On a signalé l'anomalie de nos tarifs ferroviaires, qui favorisent les produits italiens au détriment des nôtres, car ces produits voyagent en G. V. au tarif P. V. On cite le cas d'une denrée (châtaignes) dont le transport coûte 22 francs départ Italie et 45 francs départ Ardèche. Enfin, le contingentement est mal surveillé et on fait entrer par voie de terre une foule de marchandises qui y échappent.

L'Assemblée est unanime à voter les conclusions du rapport, réclamant en particulier la révision de notre régime douanier, le vote des lois sur le statut des coopératives et la marque nationale, et la réorganisation des Halles de Paris.

LE PRINCIPE DE LA REVISION DES BAUX A FERME EST ADOPTÉ

On aborde ensuite la question urgente de la révision des baux à ferme, sur laquelle M. Vilcoq (Loiret) présente un rapport résumant la position prise par les Chambres d'Agriculture à la suite des enquêtes ouvertes auprès d'elles par l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture. Le rapporteur rend compte des réunions préparatoires organisées par l'Assemblée et donne connaissance du texte de la transaction qui a été élaborée avec le concours de la Chambre syndicale des Propriétés rurales et de la Ligue des Fermiers. De nombreuses interventions se produisent, notamment sur les questions de baux en nature, de la durée des baux révisibles, du fonctionnement des Commissions paritaires de conciliation et du délai à laisser au fermier sortant en cas de résiliation. Malgré les divergences de vues, il est visible que tous les membres de l'Assemblée ont à cœur d'aboutir sur cette question capitale et, après la discussion sur les articles du projet de résolution, l'adoption d'amendements, le texte définitif est adopté à l'unanimité. En raison de son importance, nous croyons intéressant de le reproduire ci-après :

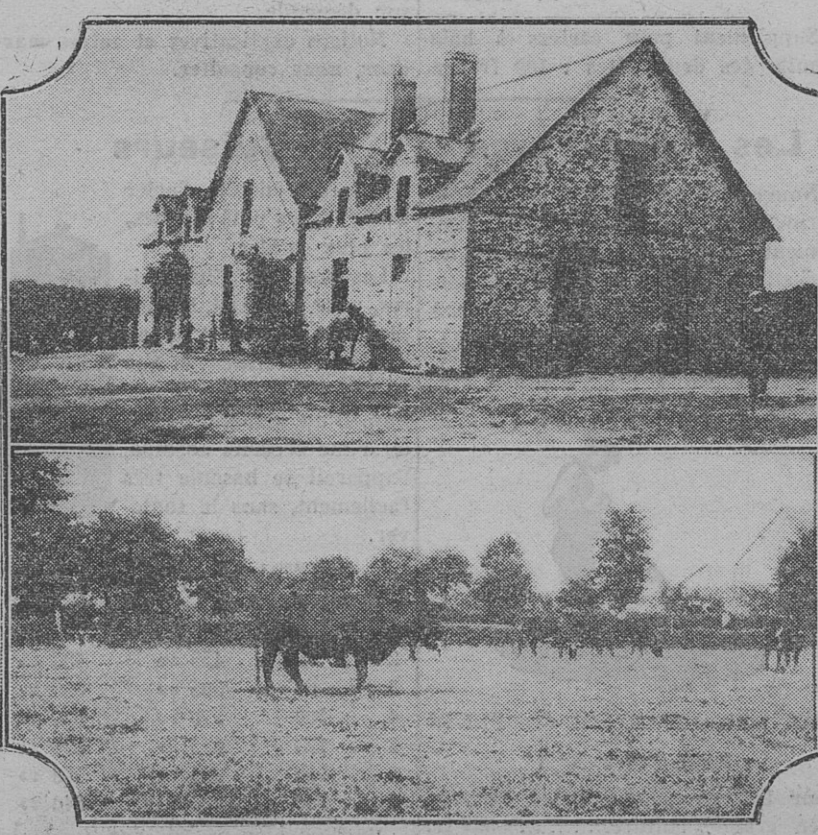
VŒU RELATIF A LA REVISION DES BAUX A FERME

« L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, » Après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête qu'elle a ouverte auprès des Chambres départementales d'Agriculture, » Engage expressément fermiers et propriétaires, dans leur intérêt réciproque, à se mettre d'accord pour adapter leurs contrats aux circonstances économiques actuelles.

« L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, » Prend acte de la nécessité impérieuse d'apporter, dans le plus bref délai, une solution équitable en ce qui a trait à la révision des baux à ferme et en tenant compte des intérêts en présence,

« Recommande au Parlement l'adoption de la solution suivante : » Tous les baux ruraux signés avant le 1^{er} janvier 1932 pourront être modifiés, sur la demande faite par lettre recommandée par l'une des parties, dans les trois mois de la promulgation de la loi. L'acte d'entente amiable, la demande sera

Nos Agriculteurs à l'honneur



EN HAUT : Une vue de la ferme de M. Orain, la Rousselière, Châteaubriant. EN BAS : Quelques-unes de ses vaches « Maine-Anjou » au pâturage.

Rappelons que M. ORAIN LEANDRE, la Rousselière, Châteaubriant, a obtenu, cette année, le 2^e prix des Concours Culturels, dans la catégorie des grandes exploitations.

M. Orain cultive la ferme de la Rousselière depuis 1918 ; il l'avait présentée déjà à la Commission des Concours Culturels en 1925 et avait obtenu un 3^e prix.

L'exploitation a une étendue de 37 hectares 50, dont 12 hectares de céréales, 4 hectares 50 de plantes sarclées, 5 hectares de fourrages artificiels et 14 hectares de prés.

Nombreux bétail Maine-Anjou bien sélectionné : 2 taureaux, 12 vaches et 25 élèves, cinq chevaux de labour, dont deux bonnes juments poulinières.

La main-d'œuvre est tout entière familiale. Ferme très bien dirigée.

Nous adressons à M. Orain nos bien vives félicitations et sommes heureux de le compter, depuis de longues années, parmi les membres de notre grande Association agricole.

obligatoirement — dans un délai d'un mois — soumise, en présence des intéressés, à l'examen d'une Commission paritaire nommée par la Chambre départementale d'agriculture en vue de conciliation des parties.

» A défaut de conciliation, fermiers et propriétaires ruraux pourront présenter, dans un délai d'un mois, une requête, à laquelle sera obligatoirement joint le rapport établi par la Commission paritaire de conciliation, au président du tribunal civil, de la situation de l'exploitation, à l'effet d'ordonner une expertise, laquelle établira la valeur de la chose louée. Les experts seront désignés sur une liste établie par la Chambre départementale d'agriculture.

» A défaut d'accepter, dans un délai de quinze jours, la décision du tribunal civil statuant en Chambre du Conseil, le bail sera résilié de plein droit une année culturale après celle en cours. Durant ce délai, le montant du fermage sera celui fixé par le tribunal civil. »

BLÉ, DÉTAIL ET DIVERS

La dernière séance est consacrée à l'étude de la crise actuelle du blé, de l'élevage, des produits laitiers, etc... questions sur lesquelles l'Assemblée s'est déjà prononcée à plusieurs reprises. Les bases de la discussion sont fournies par les travaux des Associations spécialisées : Association générale des producteurs de blé, Confédération générale des producteurs de lait, Association générale des producteurs de viande, Confédération générale des planteurs de pommes de terre, Association générale des producteurs de lin, Confédération générale des planteurs de betteraves, etc. L'Assemblée se plait à rendre hommage à ces Associations, à leurs présidents et à leurs collaborateurs, en raison de l'activité, de l'énergie et de la clairvoyance qu'ils consacrent à la défense des intérêts agricoles.

En ce qui concerne le blé, sur la question des crédits pour reports de récolte, on fait observer l'insuffisance de la prime de 10 francs par quintal et on met en doute, pour cette raison, l'efficacité des mesures envisagées. Les achats de l'intendance prêtent également à la critique. S'ils ont donné satisfaction dans certaines circonstances, ils semblent, dans d'autres cas, avoir été à l'encontre des intérêts de la culture. La discussion la plus vive s'engage sur le principe de la liberté du marché du blé ou de sa gestion par un organisme d'Etat. La création d'un Office du Blé trouve un vigoureux défenseur. La thèse de la liberté est aussi très vivement soutenue et réunit l'approbation de la très grande majorité de l'Assemblée. Le projet de création d'une Société commerciale, aidée par l'Etat pour la régularisation du marché intérieur et des importations donne lieu à de longs échanges de vues et l'Assemblée charge l'auteur du projet de lui en présenter l'étude à la prochaine session. La taxe du pain est également très discutée. On signale la manière vicieuse dont elle est établie. On demande aussi s'il est prudent d'en réclamer la suppression, qui laisserait le champ libre à de puissants intérêts syndiqués. D'autres membres, au contraire, croient que la concurrence jouera et amènera la baisse des prix. D'autres, enfin, suggèrent de conserver la taxe, afin d'éviter de sa suppression éventuelle comme d'une menace salubre vis-à-vis des intérêts commerciaux qui s'opposent à la baisse du prix du pain. L'Assemblée réalise finalement un accord presque unanime sur le texte d'un vœu repoussant l'Office du Blé, réclamant l'organisation du report et la réforme du marché de Paris, la suspension de la taxe du pain et de la fermeture hebdomadaire des boulangeries.

Elle demande également la suppression du régime de faveur fait aux viandes congelées et la modification des cahiers des charges de l'Armée, pour permettre à celle-ci l'achat de viandes françaises. Elle réclame aussi une surveillance sévère des prix de détail de la boucherie pour diminuer leur écart injustifié par rapport au prix de la viande sur pied.

Elle adopte enfin, sans débat, une série de vœux approuvés par le Conseil d'administration sur les alcools de rétrocession, les usages locaux, le commerce des produits alimentaires pour le bétail, la fraude des produits laitiers, l'importation du maïs, les calamités agricoles, les carburants, le contingentement des fruits frais, les emprunts des Chambres d'agriculture, les améliorations rurales.

Et elle renouvelle ses vœux antérieurs concernant les engrais azotés, les potasses d'Alsace, les permis de chasse, les tarifs de transport, le statut des coopératives, et la prophylaxie de la tuberculose bovine.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

L'époque d'épandage des Engrais « Syndipee » et les doses à l'hectare

L'époque d'épandage de ces engrais dépend naturellement de l'engrais choisi et de la culture à laquelle on le destine.

Si l'on emploie le phosphate bicalcique « Syndipee », engrais phosphaté à action rapide, on n'a pas à craindre de brûler la plante, car cet engrais n'est ni corrosif ni nocif.

On peut donc le mettre quand on veut, de manière à ce que la plante puisse s'en nourrir. Il est toujours recommandé de l'employer dans le sol par un travail quelconque de la couche arable, afin que la plante, dès qu'elle commencera à émettre des racines, rencontre l'engrais et l'absorbe immédiatement.

Comme ce phosphate bicalcique contient 38 % au minimum (42 le plus souvent) d'acide phosphorique soluble au citrate, il doit être mis en bien moins grande quantité que le super qu'il remplace, on a l'habitude d'employer le bicalcique à la dose de deux sacs ou deux sacs et demi à l'hectare, alors que la fumure au super correspondante, serait au moins de six à huit sacs.

N'oubliez pas que, pour que l'acide phosphorique de votre « phosphate bicalcique précipité Syndipee » soit totalement employé, il faut absolument faire la fumure complète, c'est-à-dire ne pas oublier ni la fumure azotée, ni la fumure potassique.

Le phosphate bicalcique n'étant pas acide, ne fait pas partir de chaux du sol, au contraire, il en apporte une petite quantité. C'est donc un engrais qui convient admirablement aux terres acides de notre région. Mais l'expérience a prouvé qu'il réagit d'une façon remarquable sur les terrains calcaires et les terres chaulées. On peut donc l'employer dans tous les sols et sur toutes les cultures avec la certitude que tant que la plante occupera le sol, elle s'en nourrira.

Les engrais phospho-potassique « Syndipee » sont à employer en complément d'une forte fumure au fumier

de ferme pour les betteraves, les pommes de terre, les choux fourragers.

Que nos adhérents choisissent de préférence, pour ces cultures, l'engrais 15/30 C mis à la dose de 350 à 400 kilos à l'hectare, et enfouir quelques jours avant la plantation ; même engrais et même dose pour la vigne, quand sa végétation est très normale et surtout quand elle a tendance à s'emballer en bois. L'époque d'épandage la plus propice est alors de décembre à mars, selon que l'on peut ou non entrer dans le vignoble pour faire cet épandage et l'enfouir par un léger travail du sol.

L'engrais 22/22 C est l'engrais type des prairies.

Que l'on ait à fumer une prairie sèche, une prairie mouillée, ou que l'on prépare une prairie artificielle (trèfle, luzerne, sainfoin) c'est à cet engrais qu'il faut avoir recours.

Pour les prairies hautes, un sérius épandage en janvier-février de cet engrais, est très recommandable, ne craignez pas, si vous voulez avoir une amélioration rapide de votre prairie, de mettre en une année la fumure normale de deux années, quitte naturellement à ne pas fumer la prairie la deuxième année.

La fumure à 600 kilos à l'hectare de 22/22 C portera ses fruits pendant longtemps et sera rémunératrice. Votre trèfle se trouvera bien d'un apport normal de 200 kilos de 22/22 C. Ne le lui ménagez donc pas.

L'engrais complet 8/13/19 C convient aux diverses céréales.

Pour votre blé, si vous n'avez pas mis d'acide phosphorique et de potasse, mais simplement du fumier, mettez en couverture, selon l'état de la végétation, de 2 à 400 kilos de 8/13/19 C, vous vous en trouverez bien, vous obtiendrez un poids de paille plus grand, non pas parce qu'elle sera plus longue, mais parce qu'elle sera plus grosse, plus remplie ; une quantité de grains supé-

Aux Agriculteurs et Eleveurs producteurs d'Oufs de Consommation

Le Syndicat des Aviculteurs de la Région nantaise, 15, rue Monfoulon, Nantes, informe les agriculteurs et éleveurs du département que son organisation de vente en commun, qui fonctionne déjà depuis un an, a donné jusqu'à ce jour toute satisfaction à ses adhérents.

Les produits des élevages syndiqués sont en effet de plus en plus appréciés par le consommateur, grâce aux garanties de fraîcheur que donne l'estampille syndicale. Les cours appliqués sont, par conséquent, les plus élevés.

Les éleveurs qui désireraient recevoir les conditions d'admission au Syndicat, sont cordialement invités à s'adresser au siège social, 15, rue Monfoulon, en indiquant :

Nom et adresse :
Nombre de pondueuses :
Race :
Production d'hiver en novembre, décembre et janvier :
Production annuelle :
Le président : LAUNEY.

rieure, parce que tous les épis de vos épis porteront fruit et n'auront pas à perdre leur grain lui-même sera plus rempli ; de même pour l'avoine de printemps, aux dernières fauchures, avant le semis, incorporez au sol 200 kilos de 8/13/19 C.

Pour les plantes sarclées, si vous ne pouvez fumer abondamment au fumier de ferme, quinze jours avant la plantation ou le repiquage, une forte dose de 8/13/19 C vous assurera d'une bonne récolte.

En un mot, pour ces engrais, vous pouvez accroître dans de belles proportions la fertilité naturelle de votre sol, mais à une condition, c'est d'enfouir dans le sol la dose de nourriture suffisante à bien nourrir votre récolte ; aussi essayez ces engrais et vous constaterez l'augmentation de vos rendements.

La Légende du Cidre

C'était aux temps heureux où les Fées, demi-dieux et héros de la Fable, fraternisaient encore au caprice des poètes, conteurs d'histoires et de légendes. La Normandie libérée du joug anglais, avait mis le pommier au chef de son blason foulant les léopards, et afin d'exalter la gloire du fruit nouveau, dont quelques-uns boudaient le jus, Jean le Houx accordait sa lyre aux fumées capiteuses de nombreux pots vidés aux tavernes de Vire.

Or Bacchus qui longtemps avait planté son thyrsus en signe de possession aux courtisanes féodales, imposant ses tonneaux jusqu'aux caves de Jumièges dont on disait d'ailleurs du vin de Collinhou plus de mal que de bien, s'en vint, grimaçant aux lèvres et le front tout plissé d'un accent circonflexe, épancher son courroux et confier son dépit aux Fées qui, présidant aux rythmes des saisons, parfumaient de corolles les chaumes et torcheis.

Bacchus ayant ému la reine des clois fleuris dont la bonté s'étend sur l'arbre aux blanches pétales que rosait le printemps, lorsque le gui d'hiver a perdu ses brillants sur son tronc caillouteux, la Fée lui proposa l'arbitrage loyal d'un pauvre gueux convié à franche beuverie.

Comme juillet brûlait de ses rayons cruels les champs dont l'or inonde les épis alourdis, le croquant fut mandé à la table où deux coupes attendaient devant lui sa sentence impartiale. Bacchus et la Fée de mai s'étaient cachés dans un buisson près de l'auberge de la bonne aubaine, qui s'ouvrait pour le gueux recré de fatigue et de soif.

Il pose sa besace, s'assied à l'ombre fraîche sur une humble bancelle, fait fête à la servante apportant ses flacons, l'un plus noir que l'Erèbe et débordant de vin et l'autre scintillant du topaze du cidre. Elle explique à l'étranger qu'il boira sans payer la liqueur de son choix. L'homme joyeux tend son hanap vers la cruche aux flancs jaunes, humant déjà l'odeur

s'exhalant de son col libéré du couvercle.

Bacchus qui surveillait ses moindres mouvements, se lève l'ire aux lèvres, malgré pacte conclu de ne point intervenir au cours de ce débat. — « Quoi donc ! rustaud, tu ne prends pas de vin et te gorges de cet odieux liquide ! »

La Fée qui le regarde entre les branches de sa cachette, s'amuse du maître couronné de pampre. Le gueux interloqué qui cachait le rebec du poète jongleur en sa besace de misère, lui lance son couplet : « Que Messire me pardonne si je laisse le vin à plus noble que moi. Je sais trop bien ce qui me plaît pour préférer ce qui vous tente. Je bois en ce nectar l'odeur de mon pays et j'ôte chaperon devant celui qui fit baume si doux aux tristes hères tels que moi. »

Bacchus d'un air sévère arrête ce discours. Il songe à ses triomphes, aux joutes de mangailles où les héros d'Homère s'enivraient à rouler, aux rasades versées dans l'éclat des soldates, quand Rome avec ses aigles imposait ses coutumes, aux coupes d'or des rois encadrant ses rubis, et d'un mot dédaigneux écartant sa rancune : « Va, manant, s'écrie-t-il, les Normands et toi-même n'êtes bons qu'à goûter le jus de vos purins. — Purins sans doute, réplicque le poète, mais le jus de la pomme n'est point pressé aux pieds. Ce sont nos bras qui en pilant le fruit sous la dent du grugeoir en expriment le suc au poids de la faiblesse. Et ce n'est pas le vin qui saurait étancher cette soif qui m'accable sous les dards de Phébus. Plus j'en boirais et plus je sentirais ma bouche s'empâter. Aux gens du Nord il faut l'acide et le doux réunis au breuvage où pétillait la liqueur de la pomme. »

Puis de son geste large emplissant à la fois les deux coupes de la boisson vermeille, en défilé au dieu grec, le gueux vide en un instant la cruche que tendait la servante aux joues roses.

Depuis ce jour Bacchus gardant le fût gonflé de l'injure à lui faite par ce Normand de race, fit souffler sur les vignes accrochées çà et là aux flancs de nos coteaux la male-pesté atrophiant les grappes les plus belles, tant et si bien que les celliers se fermaient devant le vin sûr qu'appréhendaient les vendanges et que las et vaincus, les derniers vigneronniers arrachaient un à un les pieds et échassés pour planter aux prairies le tronc greffé de l'ente dont la branche console l'automne, que les vents dépouillent de sa pourpre.

Et Bacchus vengé s'en est allé chercher pour cacher son affront, les landes du Midi où le soleil est roi, apprenant aux naïfs sectateurs de son culte l'art d'être aussi des gueux auprès de tonneaux pleins.

Edmond SPALIKOWSKI.

(Le Pays d'Argentan.)

COMBIEN AVEZ-VOUS PRESENTE DE NOUVEAUX ADHERENTS AU SYNDICAT ?

Petit Outillage

Nous pouvons fournir à nos adhérents, avec toute garantie, les petits outils suivants :

SECATEURS

à simple tranchant, lame très mince et brouillon dé-saxé, outil réalisant la coupe dite :

« en sciant ».

Longueur 22 centim.

Modèle recommandé.

Prix : 13 fr. 90.

Autre système, long. 0°20..... 10 fr.

EBRANCHEUR-RECEVEUR

A simple tranchant, étudié pour obtenir une coupe d'une grande netteté. Particulièrement indiqué pour la taille de la vigne.

Petit modèle 0°55..... 27 »

Grand modèle 0°80..... 29 »

27 »

29 »

27 »

29 »

27 »

29 »

27 »

29 »

27 »

29 »

27 »

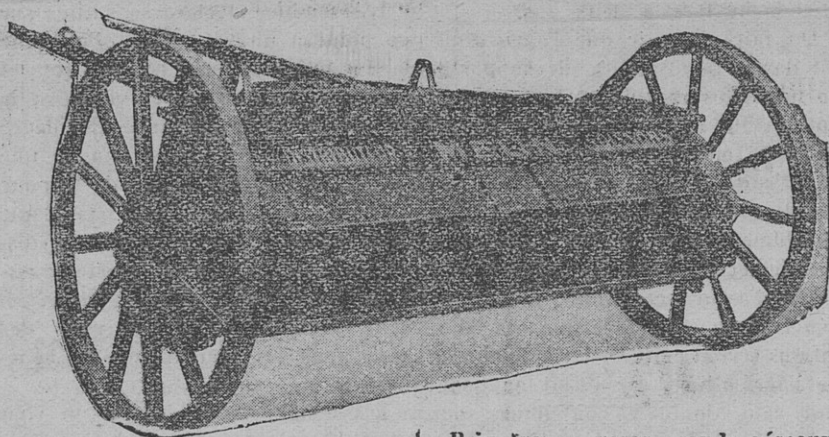
29 »

27 »

29 »

Machines Agricoles

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.

Larg. d'épandage : 1°50... 1.940 fr.

— 1°75... 1.970 »

— 2°... 2.000 »

Supplément pour cariers à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc...)

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.

Elle demande également la suppression du régime de faveur fait aux viandes congelées et la modification des cahiers des charges de l'Armée, pour permettre à celle-ci l'achat de viandes françaises. Elle réclame aussi une surveillance sévère des prix de détail de la boucherie pour diminuer leur écart injustifié par rapport au prix de la viande sur pied.

Elle adopte enfin, sans débat, une série de vœux approuvés par le Conseil d'administration sur les alcools de rétrocession, les usages locaux, le commerce des produits alimentaires pour le bétail, la fraude des produits laitiers, l'importation du maïs, les calamités agricoles, les carburants, le contingentement des fruits frais, les emprunts des Chambres d'agriculture, les améliorations rurales.

Et elle renouvelle ses vœux antérieurs concernant les engrais azotés, les potasses d'Alsace, les permis de chasse, les tarifs de transport, le statut des coopératives, et la prophylaxie de la tuberculose bovine.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Une délégation a été ensuite exposée à M. Abel Gardey, ministre de l'Agriculture, les résultats des travaux de l'Assemblée.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 mm, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Contenances en litres

Prix en francs

Prix avec cuve galvanisée

1 50 395 fr. 430 fr.

2 65 455 » 495 »

3 80 505 » 550 »

4 100 570 » 620 »

5 125 625 » 680 »

6 150 685 » 760 »

7 200 760 » 840 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine.

REMISE à nos adhérents.

Broyeurs de Pommes de Terre

Indispensables dans toutes fermes.

Bâti bois : grille 32cm x 18cm... 95 fr.

Bâti fonte : grille 36cm x 18cm... 120 »

Sur demande, avec volant, majoration de 20 francs. Broyeurs sans pieds, réduction de 10 francs

Prix départ usine et remise aux adhérents

Grillages

Toutes dimensions. Nous consulter en précisant hauteur et mailles.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures.

MODELE REGULER, dents intérieures, sur 3 traverses :

Avec avant-train à vis à 1 roue :

Larg. 1 levier 2 leviers

5 dents..... 0°90 310 fr. 325 fr.

7 — 0°90 325 » 340 »

9 — 1°30 375 » 390 »

11 — 1°60 420 » 440 »

Avec avant-train à vis à 2 roues :

Larg. 1 levier 2 leviers

5 dents..... 0°90 330 fr. 345 fr.

7 — 0°90 345 » 360 »

9 — 1°30 395 » 410 »

11 — 1°60 445 » 465 »

MODELE VIGNERON, dents montées sur 4 rangs, dont deux dents travaillant derrière les roues, même prix que ci-dessus.

Pour les cultivateurs 9 dents et au-dessus, nous recommandons l'avant-train à 2 roues et 2 leviers

Remise à nos adhérents et bonification de transport.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes centrales d'articulation.

Dents de : 137... 157... 177...

2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k.

3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 106 k.

4 comp., 60 dents. 92 k. 124 k. 143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 70, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiment.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :

Nombre de dents

Larg. de travail

Poids

Prix avec mancherons sans roue

5 0.60 47 kil. 172 fr.

7 0.70 59 — 210 »

9 0.90 70 — 255 »

10 1.00 73 — 265 »

11 1.10 80 — 300 »

12 1.20 82 — 310 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.

— 3 roues : 34 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat. Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.

Larg. de travail Diam. 0°30 POIDS MOYEN 0°55 0°60 0°65

1°40 285 k.

1°60 305 k. 315 k. 360 k. 385 k.

1°80 320 k. 335 k. 385 k. 415 k.

2°00 340 k. 355 k. 405 k. 440 k.

2°20 355 k. 365 k. 435 k.

Prix au kilo : 1 fr. 85 départ usine.

Remise à nos Adhérents.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheville, sans table.

Avec lame de 500 mm... 435 fr.

— 600 mm... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et cheville pour sciage en long et en travers. Fabrication parfaite ; gros succès.

Avec lame de 500 mm... 530 fr.

— 600 mm... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 mm... 630 fr.

— 600 mm... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheville et table :

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 7 Novembre 1932

ANIMAUX	Année	Vendu	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.783	3.000	7 10	6 30	5 10	8 »	4 25	3 45	2 55	4 95
Vaches.....	1.892	1.700	6 90	5 90	4 70	8 20	4 15	3 25	2 35	5 25
Taureaux.....	434	420	6 20	5 30	4 90	6 80	3 72	2 90	2 45	4 20
Veaux.....	2.480	2.000	10 20	8 10	6 60	12 »	6 12	4 60	3 63	7 45
Moutons.....	15.381	14.000	16 10	10 50	8 50	17 80	8 05	4 93	3 75	8 90
Porcs.....	2.938	2.938	10 14	9 56	7 »	10 56	7 10	6 70	4 90	7 40

Du Jeudi 10 Novembre 1932

Bœufs.....	2.104	2.000	7 20	6 40	5 20	8 »	4 32	3 52	2 60	4 85
Vaches.....	1.040	970	7 »	6 »	4 80	8 30	4 20	3 30	2 40	5 30
Taureaux.....	245	223	6 20	5 20	4 90	6 80	3 72	2 85	2 45	4 20
Veaux.....	1.027	1.400	10 30	8 20	6 70	12 20	6 18	4 67	3 68	7 55
Moutons.....	8.920	8.850	16 10	10 90	8 80	17 80	8 05	5 12	3 87	8 90
Porcs.....	1.960	1.960	10 42	9 86	7 28	10 86	7 30	6 90	5 10	7 60

Nécessité de réglementer la Vente et le Marquage des Œufs

La production avicole française se trouve dans une situation critique. La progression des importations d'œufs en France, au cours des dernières années a été la suivante :

Année	Quintaux métriques
1926.....	63.999
1927.....	82.300
1928.....	138.492
1929.....	187.477
1930.....	202.711
1931.....	389.125

Par contre, la régression des exportations a été de :

Année	Quintaux métriques
1926.....	406.177
1927.....	259.762
1928.....	205.228
1929.....	68.644

Cet état de chose relève de l'urgence importante prise par divers pays étrangers, grâce à une meilleure organisation de leur production, qu'une législation appropriée leur facilite. Cette avance se traduit par la perte de nos anciens débouchés et par l'envahissement de notre marché intérieur.

A titre d'exemple, voici quelques chiffres :

Année	Quintaux métriques
1929.....	82.269
1930.....	68.449
1931.....	17.925

Les importations belges en France ont été les suivantes :

Année	Quintaux métriques
1929.....	27.364
1930.....	44.160
1931.....	145.951

La consommation nationale des œufs atteint en valeur un milliard chaque année.

Le déficit actuel de notre balance commerciale rend particulièrement désirable tout effort qui contribuerait à réduire celui-ci.

Par leur caractère et leur effet limité, les mesures de contingents ne sauraient suffire pour nous permettre de rattraper notre retard, par rapport à nos concurrents étrangers.

Or, il y a lieu de considérer que

Récoltes. Provisions. Linge. Vêtements. Tout est festin pour rats et souris

VIRUS ROUGE
détruit avec
sans danger pour vous et vos bêtes.
Pharm. Drog. - Amp. 450 - Ets Olivier, Avignon

les œufs représentent, et les chiffres que nous venons de reproduire en témoignent, un des compartiments agricoles que l'on peut pousser sans inconvénient, pour permettre à l'agriculture de trouver des profits supplémentaires, alors qu'il serait dangereux pour lui de les chercher en développant ses emblavements. Il est aussi bien qu'en accroissant ses herbes, ce qui dans l'un et l'autre cas nous rendrait surproducteurs à bref délai.

Les réformes à faire aboutir doivent s'inspirer de deux préoccupations dominantes :

Il faut qu'en France l'œuf devienne effectivement « payant » pour que le producteur soit encouragé à produire.

Il faut parallèlement que l'organisation de la production puisse s'appuyer, comme à l'étranger, sur une législation adéquate. C'est pour répondre à cette nécessité que l'Union Centrale a pris l'initiative de mettre au point le projet de réglementation, dont le texte est joint à la présente note.

Telle que prévue, cette réglementation tend, par sa simplicité, à faciliter l'adaptation du commerce et de la production qui, en France, accepteraient plus difficilement que dans certains autres pays une multiplicité non progressive d'assujettissements. Elle a la sagesse de ne retenir pour le contrôle que des spécifications dont la vérification puisse être rapide, sans prêter à contestation.

Enfin, elle simplifie la tâche des Pouvoirs publics en leur présentant un texte susceptible de servir de base à une réglementation officielle, texte dont la mise au point, jusqu'ici, n'avait pu être menée à bien.

Le fait que l'Union Centrale a réussi, sur une question très délicate, à accorder les positions diverses des principaux groupements intéressés, mérite d'être souligné et la méthode suivie mériterait d'être imitée dans bien des cas.

Ce projet de réglementation a été remis au ministre le 26 octobre 1932, au nom de l'Union Centrale et des différents groupements ayant participé à sa rédaction. Il est urgent de réglementer et d'assainir le marché des œufs, pour sauvegarder les intérêts de notre production nationale.

VOUS AUREZ UNE SITUATION

EN QUELQUES MOIS, si vous suivez les Cours pratiques Commerciaux de l'Ecole Pigier, 6, rue Crébillon, à Nantes, Cours le jour, le soir et par correspondance. Envoi gratuit du Programme.

Les Eleveurs de la Somme font baisser le Prix de la Viande

Depuis plusieurs mois déjà, la bonne entente est rompue en Picardie entre les éleveurs herbagers et les marchands bouchers.

Les éleveurs reprochent aux bouchers de n'avoir tenu aucun compte de la crise économique qui, diminuant le pouvoir d'achat du consommateur, la mène à manger moins de viande.

Pour remédier à la situation, ils ont pris une décision énergique. Ils viennent d'ouvrir des boucheries pour vendre eux-mêmes leurs bêtes. La semaine dernière, la première boucherie a été ouverte à Doullens et samedi une autre boucherie de ce genre s'ouvrait à Amiens.

Ces boucheries vendent de 20 à 25 % meilleur marché. M. de Wazières, le gros éleveur de Terramesnil, qui a pris l'initiative de cette affaire, assure que les prix sont étudiés et raisonnables.

Samedi, la boucherie de la rue des Trois-Caillois, à Amiens, a débité 35 moutons, 6 veaux et 4 bœufs ; neuf garçons servaient la clientèle qui se bousculait pour entrer.

La police a dû organiser à la porte un service d'ordre avec trois agents.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : En ville, les marchands bouchers ont baissé aussi sensiblement leurs prix.

L'un d'eux donnait même comme prime un kilo de sucre pour une vente de vingt francs de viande.

des récoltes de haute qualité :
plantes sarclées, céréales, moins de risques, des bénéfices élevés par l'emploi judicieux du **Superphosphate de chaux** l'engrais phosphaté par excellence

CULTIVATEURS non encore syndiqués

POUR 10 FRANCS de cotisation annuelle vous recevrez CE JOURNAL chaque semaine et bénéficiez des MULTIPLES AVANTAGES de notre Syndicat et de notre Coopérative.

REMPLISSEZ DÈS AUJOURD'HUI le Bulletin ci-dessous et adressez-le nous 2, rue Scribe, à Nantes. Vous recevrez votre Carte d'Adhérent pour 1933 et recevrez de suite le journal.

Bulletin de Présentation

Je soussigné, désire adhérer au SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, en qualité de Membre ordinaire, à partir de l'année 1933 et pour le département de.....

M (1).....

Adresse :

Commune :

Bureau de Poste :

(Signature).....

(1) Ecrire très lisiblement.

La Vie Syndicale

Frossay

Vendredi 18 novembre, à 7 heures du soir, Salle des Œuvres, à Frossay, grande réunion syndicale. Conférence par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central, et M. de Dreux, directeur du Bureau d'Etudes sur les Engrais. Séance cinématographique instructive. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Société Mutuelle Agricole

Samedi 19 novembre, à 10 heures du matin, au siège de la Société, 2, rue Scribe, Nantes, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle.

Ordre du jour

Lecture et approbation des comptes pour l'exercice du 1^{er} juillet 1931 au 1^{er} juillet 1932. — Application de la loi sur les Assurances sociales. — Fonctionnement de la Société ; situation morale et financière.

Electrification Rurale

Une conférence sur l'électrification rurale aura lieu, dimanche 20 novembre, à GRANDCHAMP, Salle de la Mairie, à 8 h. 30.

Syndicat Viticole et Agricole d'Anenais

Les viticulteurs d'Anenais et des communes environnantes, réunis à la Mairie d'Anenais le 23 octobre 1932, sous la présidence de M. de la Roche-Macé, après avoir entendu la lecture faite par M. Langlais, secrétaire du Syndicat Viticole, des documents adressés par MM. de Camiran et Faivre

Emettent le vœu :

« Que la loi du 4 juillet 1931 soit améliorée en ce qui concerne la zone des communes productrices de Muscadet, autorisées à vendre ce vin avec l'appellation d'origine, sous son véritable nom de Muscadet.

» La culture du Muscadet remonant dans la région d'Anenais, sur les deux rives de la Loire, à plusieurs centaines d'années, et l'appellation « Muscadet » ayant toujours existé depuis cette époque très reculée.

» Et déclarent se joindre aux autres groupements de Producteurs de Mus-

cadet de la Loire-Inférieure, pour faire aboutir cette juste revendication. Ils prient MM. les Parlementaires, représentant les régions productrices de ce vin, et la C.G.V.C.O., de bien vouloir transmettre ce vœu au Ministre de l'Agriculture. »

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 13 novembre. — Montberf.

Lundi 14. — Cheix, Piriac, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 15. — Legé, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 16. — Saint-Père-en-Retz, Vigneux, Châteaubriant, Savennay.

Jeudi 17. — Couëron, Fresnay, Héris, Saint-Jean-de-Boiseau, Ancenis, La Chapelle-Heulin, Cordemais, Saint-Jean-de-Corcoue.

Vendredi 18. — Nort-sur-Erdre, Saint-Père-en-Retz, Saint-Nazaire, Trans, Vigneux, Clisson, Paulx.

Samedi 19. — Jans.

LISEZ CHAQUE SEMAINE NOS « OFFRES ET DEMANDES ». L'UNE DE CES ANNONCES PEUT VOUS INTERESSER

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, câbles enroulés tous les mètres, 1^{re} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à câbles sur les largesurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSE

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras.....	11 10
Lin et Jute : vert gras.....	11 60
Lin : vert gras.....	13 15
Cannvre : N° 1 vert gras ou cachou.....	13 70
— N° 2 vert gras ou cachou.....	15 70
— N° 3 vert gras.....	18 »
— N° 4 vert gras.....	19 35
Coton : A vert enduit.....	13 20
— B vert gras ou cachou.....	14 80
— C vert gras.....	16 90
— D vert gras.....	18 30

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

MONNAIES

D'Or et d'Argent démonétisées
On nous prie de communiquer au Public que le Paiement des Louis d'Or, au Plus Haut Cours, jusqu'à 104 (Sous déd. Fr. Trans.) aura lieu pour la toute dernière fois de 9 h. à 3 h., dans les localités ci-dessous désignées :

Lundi 14 nov., Herbignac, Hôtel du Croissant.
Mardi 15, Legé, Hôt. Garreau.
Mardi 15, Le Loroux-Bottereau, Hôt. Sauvage.
Mercredi 16, Machecoul, Hôt. de la Bicyclette d'Argent.
Mercredi 16, St-Père-en-Retz, Hôt. du Commerce.
Jeudi 17, Ancenis, Hôt. des Voyageurs.
Jeudi 17, Le Croisic, Hôt. Lassale.
Vendredi 18, Clisson, Hôt. Millaguet.
Vendredi 18, Saint-Nazaire, Hôtel des Messageries.
Samedi 19, Nantes, Bureau Spécial, 8, rue Crébillon.
Samedi 19, Guérande, Hôtel des Princes.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

87. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel Blanc 4986, 5409 ; Coudère 13 ; Seibel Rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 6905, 7053, 8745, 8748, 8916 ; Baco Rouge, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. Authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrien, viticulteur à la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

88. — Tonnes, barriques, futaillies et tous genres, M. Henri Charon, 36, quai Malakoff, Nantes.

185. — A vendre plants de vignes greffés : Muscadet, Pinot, Colombard, Seibel 4986 blanc, Seibel 4643, 5455 rouges racinés, Baco rouge N° 1, Baco blanc 22 A, Bertille blanc 450, Noah, Othello et autres numéros blancs ou rouges, racinés. S'adresser à Meneux Auguste, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer. On peut visiter les pépinières.

208. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jannay-Clan (Vienne).

216. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser M. Robert-Morice, à Sainte-Luce (L.-I.).

221. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire). Offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux ; 10 pom-miers, tige 2 mètres, 0^m10 à 0^m12 de tour, 185 fr. ; 0^m08 à 0^m10, 140 fr. ; 10 poiriers sur cognassier, 50 francs. Franco toutes gares. Prix-courant franco.

226. — Viticulteurs propriétaires, pour vos nouvelles plantations, plantez les six meilleures variétés d'hybrides connues dans notre région : Seibel blanc 880, 4986 ; Baco 22 A ; rouge 4643, 5409, 6468 ; Seibel rouge 4643, « Le Roi des Noirs », 5453, 5437, 5487, etc. ; Baco rouge n° 1 et blanc n° 22 A ; Bertille Seyve 450 et 2862 « Le Commandant » ; Coudère ; Gaillard ; authenticité garantie à 100 % ; notice descriptive et prix-courant franco. S'adresser M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

234. — A vendre : 1^{re} quelques vaches fortes laitières ; 2^e très joli cheval, 1 m. 54, très doux et très bien attelé pour dame. M. A. Letréguilly, Eleveur, Subigny (Manche).

236. — A vendre plants d'asperges « Grosse d'Argenteuil », hâtifs et productifs, bien sélectionnés. S'adresser M. Victor Chapeau, à Belle-Vue, Sainte-Luce (L.-I.).

239. — A vendre, plants de vigne, Hybrides producteurs racinés des meilleures variétés : Seibel blanc n° 880, 4986, 5409, 6468 ; Seibel rouge 4643, « Le Roi des Noirs », 5453, 5437, 5487, etc. ; Baco rouge n° 1 et blanc n° 22 A ; Bertille Seyve 450 et 2862 « Le Commandant » ; Coudère ; Gaillard ; authenticité garantie à 100 % ; notice descriptive et prix-courant franco. S'adresser M. A. Anneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

243. — A vendre : 1^{re} quelques vaches fortes laitières ; 2^e très joli cheval, 1 m. 54, très doux et très bien attelé pour dame. M. A. Letréguilly, Eleveur, Subigny (Manche).

256. — A vendre plants d'asperges « Grosse d'Argenteuil », hâtifs et productifs, bien sélectionnés. S'adresser M. Victor Chapeau, à Belle-Vue, Sainte-Luce (L.-I.).

103. — Jeune ménage, homme à toutes mains, culture ou jardinage simple, sait conduire les automobiles,

DEMANDES

86. — Cultivateur-vigneron célibataire demandé, muni très bonnes références. S'adresser Bureau du Syndicat.

103. — Jeune ménage, homme à toutes mains, culture ou jardinage simple, sait conduire les automobiles,

Car, dans mes oreilles, les dernières paroles de sir Everard bruisaient encore, menaçantes : « Maggy, n'oubliez pas que vous devez réussir ! », m'avait-il dit d'un ton plein de sous-entendus effrayants.

Ah ! plut au ciel que ce fut possible ! Je ne demandais pas mieux que de m'y employer. Je m'étais assez longtemps intéressée au sort du prisonnier quand je ne le connaissais pas pour qu'à présent qu'il était devant moi presque agonisant, je souhaitasse lui rendre la santé.

Où, certes, malgré l'aversion qu'il ressentait pour moi et le dédain dont il m'enveloppait, nulle personne, — à l'exception de sir Everard, qui avait des motifs particuliers pour cela, — ne faisait des vœux plus ardents pour sa guérison que moi-même.

Longtemps, la tête dans mes mains, je me répétais ces choses, les remuant et les examinant l'une après l'autre avec l'espoir d'en faire jaillir un peu de lumière sur la marche à suivre pour doubler ce cap difficile : la guérison d'une maladie dont j'ignorais le premier mot.

Puis, de guerre lasse, fatiguée de chercher la solution de ce problème ardu, je m'en remis au hasard du soin d'arranger les événements ; et, voulant secouer la mélancolie qui m'envahissait, j'arpentai lentement l'appartement.

(A suivre.)

Le Mystère de Malbackt

PAR
MAX DU VEUZIT

Ces détails me sautèrent aux yeux, car je ne pouvais guère l'étudier davantage, l'appartement étant assez sombre et la position presque couchée qu'il occupait sur une chaise longue ne s'y prêtant pas.

Cependant, sa pâleur extrême me frappa au point que je me demandais si ce n'était pas un cadavre que si Everard m'envoyait soigner.

A notre entrée, il n'eut pas un mouvement et ses yeux, demeurèrent fermés.

Piercy s'avança vers lui pendant que je demeurais près de la porte, soudain intimidée.

— Mylord, fit-il d'un ton très respectueux, voici une personne qui vient vous soigner... Peut-être l'accueillerez-vous plus favorablement que moi.

Le malade tourna faiblement la tête de mon côté et je regus en plein visage le regard tranchant de ses yeux bleus.

En me reconnaissant, il rougit légèrement et je crus voir un pli de dédain creuser les coins de sa bouche. Puis, comme

pris-jé d'une voix qui tremblait malgré moi. Pendant quelques jours, il va vous falloir me subir auprès de vous, mais je veux espérer que vous me faciliterez les soins que je suis prêt à vous donner.

« En retour, je vous promets de vous importuner le moins possible. Tout en restant à votre disposition, je tâcherai de vous faire oublier ma présence. »

J'attendis sa réponse, croyant bien que cette fois il allait parler ; mais il conserva son impassibilité et pas un muscle de son visage ne remua.

J'étais devenue très rouge, signe chez moi d'une violente émotion. Des larmes de dépit mouillaient mes cils.

Oh ! comme il devait me haïr et me mépriser, cet homme, pour me recevoir plus mal qu'un valet, puisqu'aux paroles de celui-ci, il avait accordé quelque attention, alors qu'aux miennes...

Dépitée, le cœur gros, j'allai m'asseoir près d'une des petites baies ogivales qui tenaient lieu de fenêtres et, appuyant mon front brûlant contre la vitre, je me suis mis à regarder mélancoliquement le grand jardin solitaire.

Un lourd silence plana dans la chambre, que seul le toc toc d'une petite pendule accrochée au mur coupait d'une façon monotone.

A un moment, Piercy, qui se tenait

accroupi sur le plancher, dans une encoignure, se leva et s'approcha de moi.

— Miss Margaret, il y a des médicaments sur la table... C'est le docteur qui les a prescrits hier.

— Sans avoir visité le malade ? m'informai-je, parlant très bas, car il me semblait que ma voix résonnait trop fort dans le silence de ma chambre.

— Pardon, miss, il est venu ici... Il est fatigué, du reste ; chaque année, il passe une inspection au jeune maître.

— Il connaît son tempérament, alors ? Tant mieux ! Voyons ces médicaments...

Je me levai et me dirigeai vers la table sur laquelle quelques petites fioles à étiquettes rouges ou vertes étaient rangées. Je les examinai l'une après l'autre.

— Le pharmacien qui a préparé ces potions a négligé d'indiquer dans quelles proportions et de quelle façon elles devaient être employées, remarquai-je. Je ne puis prendre sur moi d'en utiliser une...

A moins que tu ne saches ? ajoutai-je en me tournant vers Piercy.

— Je ne sais pas, me répondit-il placidement. Faites pour le mieux, miss ; le baron s'en rapporte à vous.

Je ne pus réprimer un mouvement

la femme couturière, occupée ou non, demande place. Très bonnes références.

104. — Jeune homme célibataire, 25 à 30 ans, demande place pour culture ou vigne, région Saint-Julien-de-Concelles. S'adresser au Syndicat.

105. — On demande ménage, pour campagne, mari jardinier, femme basse-cour et travaux maison.

106. — On demande ménage cultivateur pour exploiter petite ferme de 6 hectares environ, proximité Nantes. Propriétaire fournira logement, chauffage, outillage, etc. S'adresser au Syndicat.

107. — On demande de suite ménage toutes mains, cuisine, jardinage, service intérieur. Sérieuses références. S'adresser Vicomtesse de Ponthibant, La Haye-Chesnoy, Erbray (Loire-Inférieure).

108. — Ménage 45 ans, fils 18 ans, désire se gager au mois, pour exploiter ferme ou herbages. Libre de suite. Très bonnes références. S'adresser au Syndicat.

109. — Ménage sérieux, 26 et 20 ans (deux enfants de 10 mois) cherche place, culture, vignes, jardinage, toutes mains. Femme petite basse-cour. Libre de suite. S'adresser au Syndicat.

110. — On demande pour le 23 avril 1933, métayer sérieux, pour une métairie de 25 hectares située à la Lézouinière, à prendre à moitié fruits. S'adresser au Syndicat.

111. — Jeune homme, 19 ans, demande place chez jardinier-maréchal. Bien au courant du métier et bonnes références. S'adresser à M. Maurice Lelièvre, Villa Albéric, rue des Chantiers, Le Croisic (L.-I.).

Chemin de Fer de l'Etat

MODIFICATIONS AU SERVICE DES TRAINS A PARTIR DU 2 OCTOBRE 1932

A partir du 2 octobre, les modifications suivantes seront apportées :

Paris à Brest. — Les rapides 571 et 578, partant de Paris-Montparnasse à 15 h. 45 et de Brest à 15 h. 45, qui ne circulaient que trois fois par semaine l'hiver dernier, seront mis en marche tous les jours.

Une nouvelle relation par train express sera donnée le soir entre Paris-Montparnasse (départ 18 h. 15) et Chartres (arrivée 19 h. 31) ; dans l'autre sens, le train 506 partant actuellement du Mans à 10 heures sera avancé de 55 minutes (départ 9 h. 5) et accéléré jusqu'à Chartres d'où il continuera en train express vers Paris-Montparnasse (arrivée 13 h. 34) ; le gain dans la durée du trajet Le Mans-Paris sera de 1 h. 40.

Une autre nouvelle relation intéressante sera offerte par la mise en marche d'un train partant du Mans à 9 h. 5 et arrivant à Laval à 10 h. 46 ; ce train relèvera au Mans la correspondance des directions d'Argentan, Angers, Nantes et Château-du-Loir ; il donnera à La Chapelle-Aulnaise une correspondance vers Flers et Nantes et sa continuation vers Rennes sera assurée à Laval.

Le train 533 sera retardé de 11 h. 11 à 11 h. 55, au départ du Mans et avancé de 16 h. 12 à 15 h. 45 à l'arrivée à Rennes ; la durée du trajet sera donc réduite de 1 h. 11.

Le train 547 du Mans à Laval sera mis en marche tous les jours pendant toute l'année ; partant à 18 h. 30 du Mans, il y relèvera la correspondance du rapide 571 venant de Paris ; de même, le train 541 sera avancé de 16 h. 30 à 16 heures au départ du Mans et accéléré de façon à arriver à Rennes à 19 h. 49 au lieu de 21 h. 9 ; gain 1 h. 20.

Le train 516 partant actuellement de Rennes à 10 heures suivra le même horaire toute l'année ; Rennes, départ 9 h. 45, et sera accéléré de telle sorte que la durée Rennes-Le Mans sera réduite de 45 minutes en hiver et de 20 minutes en été.

Les voyageurs de 3^e classe seront admis dans le train 571 pour les au-delà du Mans au lieu de l'être pour un parcours de 350 kilomètres.

Les voyageurs de 3^e classe seront admis dans le train 578 jusqu'à Rennes ; le minimum de parcours sera abaissé de 350 à 300 kilomètres à partir de Rennes.

Les voyageurs de 3^e classe seront admis dans le train 514 pour un parcours de 100 kilomètres, jusqu'à Sillé-le-Guillaume au lieu de Laval et pour un parcours de 240 kilomètres au lieu de 300 à partir de Sillé-le-Guillaume. A Sillé-le-Guillaume, les voyageurs en provenance du train 1687 de La Haute-Coulombière seront admis sans conditions dans le train 514 pendant toute l'année au lieu de l'être seulement.

Les voyageurs de 3^e classe seront admis pour un parcours de 100 kilomètres au lieu de 140 kilomètres dans le train 558 qui prendra en outre sans conditions au Mans et à Chartres les voyageurs de 3^e classe en provenance des embranchements.

Fougères à Paris. — Le train 2562, partant actuellement de Fougères à 15 h. 24, sera retardé à 17 h. 25 et mis en correspondance immédiate à Vitry (19 h. 3) avec le train 526 vers Laval, où le rapide 578 s'arrêtera et relèvera la correspondance du dit train 526 ; la durée du trajet Fougères-Paris sera ainsi réduite d'une heure.

Paris à Saint-Malo. — La relation qui existait l'hiver entre Paris et Saint-Malo par trains 525-263, comportant un départ de Paris à 9 h. 30 et une arrivée à Saint-Malo à 16 h. 55, s'établira désormais comme suit : départ de Paris à 9 h. 10, arrivée à Saint-Malo à 16 h. 15 ; gain de vingt minutes.

Saint-Malo - Rennes - Nantes - Bordeaux. — Les trains SBH et HBS (Côte d'Emeraude-Pyrénées) partant de Saint-Malo à 8 h. 8 et de Bordeaux à 12 h. 45 seront mis en marche tous les jours au lieu de trois fois par semaine l'hiver dernier.

Plouaret à Lannion. — Les trains 3567 et 3574 partant respectivement de Plouaret à 9 h. 32 et de Lannion à 8 h. 50, qui n'étaient prévus en hiver que le jeudi (marché de Lannion) seront mis en marche tous les jours. Le train relèvera au Mans la correspondance des directions d'Argentan, Angers, Nantes et Château-du-Loir ; il donnera à La Chapelle-Aulnaise une correspondance vers Flers et Nantes et sa continuation vers Rennes sera assurée à Laval.

PRIX-COURANT

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sans variation.

Alimentation du Bétail

Brisures de Riz.....	89 »
Farine de Manioc.....	102 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	95 »
Issues de riz.....	75 »
Remouillage de fèves (sacs 75 kilos).....	60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, Chantenay.....	105 »
« LE TITAN ».....	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.....	75 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.....	105 »

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux Arachide « Armor », 90 » Mais pour volailles (quantité importante, nous consulter)..... 90 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes..... 105 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucraff » N° 1... 72 »

« Sucraff » N° 2... 69 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 92 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucres canadiens, avoine, tourteaux) 94 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 89 »

Optima pour porcelets et truies..... 142 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à Lusine..... 105 »

ALIMENTATION DES BŒUFS

VACHES ET VEAUX

Optima lait vert..... 79 »

Optima lait vert..... 84 »

Optima lait vert..... 102 »

Optima pour engraissement des bœufs..... 93 »

Optima veaux élevage rouge..... 102 »

Les 100 kilos logés..... 81 »

Optima veaux élevage vert..... 81 »

Les 100 kilos logés..... 11 »

Optima farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos..... 11 »

Quantité importante, nous consulter.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande..... 180 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou..... 105 »

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »

Son mélassé Say, 50 %..... 103 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Andres..... 105 »

Biscuits pour Chiens

Nous consulter.

Aviculture de l'Ouest

Boîtes « OVOX » pour pondeuses.....	135 »
Proviende « LAPOX » pour lapins.....	120 »
Farine de Poisson supérieure.....	225 »
« Viande extra ».....	225 »
Coquilles huîtres.....	60 »
Sur wagon départ Nantes.....	105 »

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 59 » (logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 113 » (logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco gare, 66 fr.

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.

10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.

28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 265 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or..... 270 »

Les 100 k, départ Nantes.

Sulfate de Cuivre

Anglais..... 155 »

Français..... 145 »

Ces prix s'entendent au détail par 100 kilos départ Nantes. Pour quantité importante, nous consulter.

Chaux

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 100 »

Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champlocé et par 8.000 kilos minimum.

Chaux blutée pour amendements..... 100 »

Les 1.000 kilos livrés en sacs de 55 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 20 fr. par tonne.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour : Nantes, le 9 novembre.

Farine de froment.....	166
Blé nouveau, moralement sans ail, base 76 kil., l'hectolitre.....	103 à 105
Blé sans ail, base 76 kilos.....	105 à 107
Avoines grises ou noires.....	89
Avoines bigarrées.....	77
Sarrasin Bretagne.....	79
Sarrasin Loire-Inférieure.....	82
Orge indigène.....	71 à 72
Orge Maroc.....	60 à 61
Son haute fabrication.....	48
Son Moulins de la Loire.....	47

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé en bottes..... 200

Paille d'orge en bottes..... 190

Paille d'avoine en bottes..... 190

Veau, les 500 kilos..... 185 à 200

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 4 novembre

On cote le demi-kilo :

VEAUX : 541. — 1^{re} qualité, 4,25 à 5,25 ; 2^e qual., 3,25 à 4,25 ; 3^e qual., 2,25 à 3,25.

BŒUFS : 8. — Devant : 1^{re} qualité, 3,50 à 3,75 ; 2^e qual., 2,50 à 3,50 ; 3^e qual., 1,50 à 2,50. Derrière : 1^{re} qualité, 4 à 5 fr. ; 2^e qual., 3 à 4 fr. ; 3^e qual., 2 à 3 fr.

MOUTONS : 238. — 1^{re} qualité, 7 à 8 fr. ; 2^e qual., 6 à 7 fr. ; 3^e qual., 4 à 5 fr.

AGNEAUX. — Sans tarif.

PRIX DU KILO SUR PIED

BŒUFS. — Plus bas, 1,50 ; plus haut, 5 fr. ; prix moyen, 3,25.

VEAUX (suivant qualité). — Plus bas, 2,25 ; plus haut, 5,25 ; prix moyen, 3,75.

MOUTONS. — Plus bas, 4 fr. ; plus haut, 8 fr. ; prix moyen, 6 fr.

Cours des Vins

Muscadet 1932..... 800 à 900

Gros-plais..... 340 à 400

Noah..... 150 à 200

Seibel..... 300 à 325

Les 100 kilos..... 350 à 400

Pour les Vendanges

achetez tout ce qu'il vous faut chez

J.-B. TOULON

7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES

Téléphone 133.91

Pompes à Vin, Siphons, Entonnoirs, Brocs, etc.

Produits oenologiques, Poudre

Remise aux Syndiqués

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS

Cours du 9 novembre

Anbergines, les 12, 6 fr. — Artichauts, les 12, 10 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, la botte, 0,60. — Céleri rave, la botte, 4 fr. — Céleri blanc, la botte, 4 fr.

4 fr. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la tête, 1,50. — Choux Bruxelles, le kilo, 2 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 3 fr. — Escarolles, les 12, 3 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. — Haricots verts, le kilo, 4 fr. — Laitues, les 12, 3 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 1 fr. — Noix, le kilo, 4 fr. — Oseille, le kilo, 0,50. — Oignons, le kilo, 1,25. — Pommes, le kilo, 1 fr. — Pissenlits, le kilo, 2,50. — Poireaux, la botte, 3,50. — Poivres, le kilo, 5 fr. — Radis, les 12, 3 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonères, la botte 2 fr. — Tomates, le kilo, 2 fr.

Farine, 160 à 163 fr. ; blé, 103 à 105 fr. ; avoine, 78 à 80 fr. ; blé noir, 80 à 82 fr. ; maïs, 56 à 58 fr. — Foin, les 500 kilos, 98 à 100 fr. ; paille, 100 à 105 fr. ; pailles de terre, 35 à 45 fr. les 100 kilos.

Poulets, la couple, 26 à 40 fr. ; canards, 29 à 35 fr. ; pigeons, 9 à 11 fr. ; lapins, 15 à 19 fr. ; lièvres, 23 à 28 fr. ; laitières de gacine, 7 à 8,50 ; veaux, 7 à 9 fr. ; beurre, le kilo 15 à 15,50, la livre 7,50 à 8 fr. ; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr.

Beufs gras, le kilo, 3,30 à 3,60 ; taureaux, 3 à 3,40 ; vaches, 2,90 à 3 fr. ; veaux, 4,50 à 5 fr. ; moutons, 4,80 à 5,10 ; porcs, 6,50 à 7 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Lapins, la pièce, 12 à 18 fr. ; pigeons la couple, 5 à 6 fr. ; canards, la pièce, 11 à 15 fr. ; poulets, la couple, gros 40 à 45 fr. ; moyens 30 à 35 fr. ; petits 25 à 28 fr. ; beurre, la livre, 9,50 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 6 à 7 fr.

ARTHON-EN-RETZ

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr. ; moyens 35 à 40 fr. ; petits 25 fr. ; canards, la pièce, 20 fr. ; pigeons, la couple, 12 fr. ; lapins, la pièce, 18 à 20 fr. ; œufs, 9 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8,50 ; laitières de gacine, l'unité, 4,50 ; veaux, 4,50 à 5,25 ; porcs de lait, l'unité, 300 à 350 fr. ; CLISSON

Blé, 103 à 105 fr. ; avoine, 95 fr. ; blé noir, 90 fr. ; maïs, 50 fr. ; paille, 115 fr. ; poulets, la couple, gros 40 à 42 fr. ; moyens 31 à 33 fr. ; petits 25 à 30 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 9 à 10 fr. ; beurre, le demi-kilo, 8 à 9,50.

Beufs gras, le kilo sur pied, 3 à 4 fr. ; vaches laitières, le kilo, 2 à 3 fr. ; vaches laitières, 1,200 à 2,500 fr. ; veaux, 4,50 à 5,25 ; porcs de lait, 180 à 220 fr.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publication et des Annonces.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

Un ASTROLOGUE

offre de vous révéler GRATUITEMENT

les plus intimes secrets de votre vie. Le prof. OX, qui est le plus sérieux des astrologues de notre époque, vous guidera dans la vie, comme il le fait pour des personnalités connues dont vous pouvez envier la fortune et le bonheur. Un simple conseil du prof. OX vous aidera à vous faire aimer par l'être qui vous est cher. Ses révélations sur votre vie et celle des personnes qui vous entourent seront troublantes ; la précision de ses calculs, depuis la date de votre naissance, jusqu'à ce jour, lui permet de vous dire ce que vous ferez demain. Cette étude précieuse vous sera envoyée gratuitement par le prof. OX. Envoyez-lui vos noms, prénoms, date de naissance et adresse ; joignez si vous le voulez, 2 francs pour les frais de rédaction. Professeur OX, Service 765, 1, avenue Pilaudo, ASNIÈRES (Seine).

FUTAILLES à vendre, Porto, Pham, barriques, 1/2 nuées. Tonnes à cidre. Barriques neuves. Prix intéressant. GUILLOT, 8, rue du Bourget, Nantes. Tél. 114-53

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr. ; pièce ; beurre, le kilo en gros, 16 à 18 fr. ; œufs, 11 à 12 fr.

Pommes de terre, 25 à 30 fr. ; châtagnes, 1,50 à 1,80 le litre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 10,30 ; beurre, le demi-kilo, 5,50.

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr. ; pièce ; beurre, le kilo en gros, 16 à 18 fr. ; œufs, 11 à 12 fr.

Pommes de terre, 25 à 30 fr. ; châtagnes, 1,50 à 1,80 le litre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 10,30 ; beurre, le demi-kilo, 5,50.

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr. ; pièce ; beurre, le kilo en gros, 16 à 18 fr. ; œufs, 11 à 12 fr.

Pommes de terre, 25 à 30 fr. ; châtagnes, 1,50 à 1,80 le litre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 10,30 ; beurre, le demi-kilo, 5,50.

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr. ; pièce ; beurre, le kilo en gros, 16 à 18 fr. ; œufs, 11 à 12 fr.

Pommes de terre, 25 à 30 fr. ; châtagnes, 1,50 à 1,80 le litre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 10,30 ; beurre, le demi-kilo, 5,50.

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr. ; pièce ; beurre, le kilo en gros, 16 à 18 fr. ; œufs, 11 à 12 fr.

Pommes de terre, 25 à 30 fr. ; châtagnes, 1,50 à 1,80 le litre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 10,30 ; beurre, le demi-kilo, 5,50.

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr. ; pièce ; beurre, le kilo en gros, 16 à 18 fr. ; œufs, 11 à 12 fr.

Pommes de terre, 25 à 30 fr. ; châtagnes, 1,50 à 1,80 le litre.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 45 à 50 fr. ; moyens, 35 à 40 fr. ; petits 25 à 35 fr. ; canards, la pièce, 18 à 22 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce, 15 à 20 fr. ; œufs, la douzaine, 10,30 ; beurre, le demi-kilo, 5,50.

SAVENAY

Blé, 109 fr. ; avoines grises et noires, 180 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; son de sarrasin, 50 à 55 fr. ; sarrasin, 80 à 85 fr. ; vieilles pailles, la couple, 35 à 50 fr. ; lapins, 12 à 25 fr